

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de la zone d'activités de Champ de Cruy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POMERET Daniel, Président de la CCBPD

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 0 5 7 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement [...] dont la surface de plancher [...] est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	Le projet prévoit environ 10 000 m ² de surface de plancher. Notons que le projet n'est pas concerné par la rubrique 41a (Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus) dans la mesure où sur les 141 places de stationnements créées, seules 16 seront ouvertes au public.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une zone d'activités sur les parcelles n°86, 87, 88, 89, et 90 de la section AV de la commune de Porte-des-Pierres-Dorées, représentant une surface totale de 19 558 m². Il est situé en zone Aux selon le PLU applicable au moment de l'arrêté accordant le permis d'aménager.

L'aménagement est porté par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et se justifie par les nombreuses demandes d'implantations d'entreprises locales et la pénurie de foncier économique sur le territoire. Le choix de ce site en particulier est lié à la facilité d'accès, en limite de la RD338 qui constitue un axe structurant sur le secteur, desservant les principales communes alentours et une proximité relative avec l'autoroute A46 à l'est. Le terrain est actuellement en prairie et une partie du site est utilisée en zone de stockage pour le BTP. Il est prévu un total de 11 lots maximum sur la zone d'activité, pour une surface de plancher d'environ 10 000 m². Cette estimation tient compte du règlement du PLU (emprise au sol des constructions limitée à 70% de la superficie du tènement, retrait minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement de voirie).

La ZA est destinée à des activités artisanales, les prospects sont plombier, charpentier, paysagiste, un constructeur de maisons bois et un installateur photovoltaïque. Les bâtiments seront des R+1, de 9 m de hauteur au faitage. Le PLU autorise une hauteur maximale de 15m. Ils serviront d'ateliers, et de dépôt. Des bureaux seront aménagés en

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à proposer du foncier à vocation économique, du fait d'une forte demande sur le territoire et d'une faible offre de terrains disponibles.

Les activités seront essentiellement liées à de l'artisanat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les étapes classiques seront mises en oeuvre dans le cadre des travaux de l'aménagement :

- Préparation des terrains
- Terrassements
- Mise en place des réseaux, viabilisation des lots
- Réalisation des voiries
- Finitions et aménagements paysagers
- Aménagement des lots par les futures entreprises

La durée des travaux est estimée à 6 mois. L'accès au chantier s'effectuera depuis le Chemin de Champ de Cruy.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet contribuera au dynamisme économique local en permettant aux entreprises de se développer et de créer des emplois. 11 lots sont prévus à cet effet.

Le projet permettra par ailleurs de relocaliser l'emploi sur le territoire de la CCBPD en réduisant les déplacements pendulaires en direction de la Métropole de Lyon et de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de la zone d'activité	19 558 m ²
Surface de plancher envisagée	10 000 m ²
Nombre de places de stationnement ouvertes au public	16
Nombre de places de stationnement en domaine privé	125

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Champ de Cruy
69400 Porte des Pierres Dorées

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 39' 48 " 46 Lat. 45° 57' 01 " 86

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département du Rhône et la métropole de Lyon 2019-2023 approuvé par arrêté préfectoral n° 69-2020-07-09-010
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sondages pédologiques pour vérifier la présence ou non de zones humides sur l'emprise du projet seront réalisés dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Porte des Pierres Dorées est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) du Morgon et du Nizeran. Le projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire de ce PPRN. Ce PPRNI est prescrit par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas connue dans les bases de données BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est localisé à environ 5 km au nord-est.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont localisés à environ 10 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à environ 9 km au nord-est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au stade actuel du projet, les estimations sont les suivantes : - Déblai : 6600 m3 - Remblai : 6800 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés sur le site afin de compléter les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de perturber ou dégrader des habitats ou des habitats d'espèces à enjeu. Le prédiagnostic écologique réalisé en décembre 2020 a identifié la présence potentielle d'espèces à enjeu de conservation concernant les chauves-souris, les oiseaux, les amphibiens et les insectes (cf annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone Aux selon le PLU applicable au moment de l'arrêté accordant le permis d'aménager.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements induits par le projet correspondent à ceux liés à l'activité professionnelle des entreprises qui s'installeront. Il est estimé un trafic moyen de 100 véh/j.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seules sources de bruit prévisibles sont ceux liés au trafic induit et, ponctuellement, par la typologie des activités qui s'installeront (artisanat).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées via un réseau qui les acheminera vers un bassin de régulation au nord, avant rejet à débit limité au ruisseau du Merloux.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents engendrés sont liés à l'usage des locaux d'activité (assainissement en journée). Ils seront rejetés au réseau d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone Aux selon le PLU applicable au moment de l'arrêté accordant le permis d'aménager.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec le projet d'extension de la ZA du Maupas à environ 1,5 km au sud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures en faveur du milieu naturel sont proposées en annexe 7 : évitement de l'impact du projet sur les boisements, adaptation du calendrier écologique pour la préservation des chauves-souris et des oiseaux avec notamment un protocole spécifique pour l'abattage des arbres-gîtes potentiels, création d'un îlot de sénescence, plantation d'une haie bocagère en bordure du projet et d'un petit boisement, installation de gîtes artificiels à chauves-souris.

Par ailleurs, afin de contribuer à préserver la trame noire et limiter la pollution lumineuse du territoire, des mesures sont prévues afin de réduire l'éclairage extérieur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Prédiagnostic environnemental (AMETEN, décembre 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ANSE

le,

05 janvier 2021

Signature

LE PRÉSIDENT

Daniel POMERET

